

SOLIDARITÉ FAMILLES
Fondation JES-Franklin

La Fondation JES-Franklin soutient les actions de solidarité au profit des familles de Franklin pour les enfants scolarisés dans l'établissement de la classe de maternelle aux classes de CPGE.

Dans ce cadre, une réduction portant sur la contribution des familles et la contribution exceptionnelle est proposée **sous condition de ressources de la famille**. Le taux de cette réduction dépend du quotient familial (Q) suivant la grille ci-dessous :

Quotient familial (Q)	Réduction* (%)	Réduction annuelle en montant pour 1 enfant scolarisé			
		Primaire	Collège	Lycée	Prépa ECG
Si 12 001€ < Q < 15 000€	40%	871 €	1 024 €	1 160 €	1 195 €
Si 10 001€ < Q < 12 000€	50%	1 089 €	1 281 €	1 450 €	1 494 €
Si 8 001€ < Q < 10 000€	60%	1 306 €	1 537 €	1 739 €	1 793 €
Si 7 001€ < Q < 8 000€	75%	1 633 €	1 921 €	2 174 €	2 241 €
Si Q < 7 000€	90%	1 959 €	2 305 €	2 609 €	2 689 €

* réduction cumulable avec la réduction famille nombreuse de l'établissement

Le calcul du quotient familial (Q) est détaillé en annexe de ce document.

Pour **les élèves de classes préparatoires qui sont boursiers d'État**, une réduction portant sur la contribution des familles et la contribution exceptionnelle est attribuée automatiquement sur présentation de l'attestation d'attribution suivant la grille ci-dessous :

	Réduction (%)
Echelon Obis	50%
Echelon 1	60%
Echelon 2	75%
Echelon 3 à 7	100%

Les élèves de classes préparatoires qui sont boursiers d'État bénéficient également de la prise en charge des frais liés au WE d'intégration pour les étudiants de 1^{ère} année et d'une partie des frais liés aux concours (transport et hôtels), sur justificatifs et dans la limite de 650 euros pour les élèves de 2^{ème} année.

Les élèves de classes préparatoires, qui ne sont pas boursiers d'Etat, mais qui bénéficient de l'aide de la Fondation JES-Franklin au titre de la contribution des familles et de la contribution exceptionnelle, bénéficient

sur justificatifs de la prise en charge des frais liés aux concours (droit d'inscription, transport et hôtel)¹ dans la limite de 1 500€.

Pour bénéficier de l'aide de la Fondation JES-Franklin au titre de la contribution des familles et de la contribution exceptionnelle, vous devez transmettre au service comptabilité de l'établissement (g.cunha@franklinparis.com), les informations suivantes avant le 31/12 :

- Le formulaire de demande d'aide financière ;
- Une lettre motivant votre demande d'aide financière ;
- L'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 complet ainsi que le détail des revenus perçus à l'étranger le cas échéant.

Après étude de votre dossier, vous recevrez une réponse confidentielle dans les meilleurs délais.

Pour **les élèves de classes préparatoires qui sont boursiers d'État**, vous devez uniquement transmettre au service comptabilité de l'établissement (g.cunha@franklinparis.com), l'attestation de bourse et l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 de vos parents.

Pour les élèves de classes préparatoires, les demandes de remboursement des frais liés aux concours sont également à adresser au service comptabilité avec les justificatifs au nom de l'élève.

Afin de vous aider à connaître le montant des frais de scolarité à Saint Louis de Gonzague-Franklin, que vous soyez éligibles ou non à une aide financière, un simulateur – confidentiel - est disponible via le lien ci-après :
<https://solidarite.franklinparis.fr/>

Annexes :

- Calcul du quotient familial et de la tranche de référence ;
- Formulaire de demande d'aide financière.

¹ Après déduction des aides de la Région

ANNEXE : CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL ET DE LA TRANCHE DE RÉFÉRENCE

Revenus annuels 2023	
Ensemble des revenus de l'année 2023 avant déduction de tout abattement. Revenus du père, de la mère, revenus de valeurs mobilières, revenus fonciers, BNC, autres revenus	Montant retenu =

Calcul des charges	
1 point pour chaque parent	Parents : x 1 =
1,5 point pour parent seul	Parent seul : x 1,5 =
0,75 point pour chaque enfant à charge	Enfants à charge : x 0,75 =
1 point pour toute autre adulte entièrement à charge	Autres personnes : x 1 =
Total des charges	

Q =	Revenus annuels 2023	÷

	Total charges	

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE, DE SOLIDARITÉ ET D'ENTRAIDE A LA FONDATION JES-FRANKLIN

NOM	PRENOM	CLASSE

Quotient de la famille (Q) :

Pourcentage de réduction :

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e), Monsieur, Madame

Demeurant

Responsable financier de(s) (l')élève(s) référencé(s) ci-dessus atteste sur l'honneur avoir pris en compte tous les revenus de la famille, sans exception pour établir le calcul du quotient et avoir fourni tous les documents officiels les justifiant.

Fait à

Date

Signature :